

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015

2015 DFA 30 Avenant n° 2 au contrat d'occupation du domaine public du 15 janvier 2007 concernant l'établissement dénommé "Ronde de Ledoux" situé place de la bataille de Stalingrad (19e).

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 2 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande au conseil de Paris l'autorisation de signer un avenant n° 2 au contrat d'occupation du domaine public du 15 janvier 2007 concernant l'établissement dénommé "Ronde de Ledoux" situé place de la bataille de Stalingrad (19e) ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 2 au contrat d'occupation du domaine public du 15 janvier 2007 concernant l'établissement dénommé "Ronde de Ledoux" situé place de la bataille de Stalingrad (19e) avec la Société Foncière de Paris, ayant son siège 41-43 rue Saint Dominique (7e).

Article 2 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement des années 2015 et suivantes dans la rubrique fonctionnelle 20 nature 757 (revenus des immeubles).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO